

3114



22 septembre 1937.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

ETABLISSEMENT D'UN POINT D'ARRET NON GARDE A RULLES.

On demande l'établissement d'un point d'arrêt non gardé à Rulles, sur la ligne de Marbehan à Arlon, à 1.750 mètres de la station de Marbehan et à 1.800 mètres de la halte de Houdemont.

Il desservirait une population d'environ 600 habitants.

Les dépenses d'établissement de deux quais de 100 mètres de longueur sont évaluées à 13.100 frs.

L'installation de l'éclairage au pétrole nécessiterait une dépense de 1.000 frs.

Les frais annuels d'entretien et d'éclairage seraient de l'ordre de 1500 francs.

La recette annuelle supplémentaire est estimée à 5.400 francs.

La Direction propose la création de ce point d'arrêt.

Pont d'arrêt RULLES

